**LISTE DU MATÉRIEL** 1re et 2e année

[Cette photo](https://www.franceshastaenlasopa.com/2018/11/le-materiel-scolaire.html) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA-NC](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)

- un cartable et un plumier non garnis

- une vieille chemise de papa/maman ou tout autre vêtement pouvant faire office de tablier (au nom de votre enfant)

- deux paquets de mouchoirs (1dans le banc et 1 de réserve dans le cartable) **Pas de boite** !

- un magazine à découper

- une tenue sportive réservée au cours d’éducation physique, dans un sac fermé, le tout marqué au nom de votre enfant

Les enfants recevront les autres fournitures scolaires gratuitement à l’école (pour une « consommation normale \*»).

**\* En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel acquis**, du fait de l’élève, les frais de remplacement ou de réparation seront imputés à la personne investie de l’autorité parentale, sauf si l’incident résulte d’un cas de force majeure. La réclamation de ce type de frais devra être appréciée au cout réel. (Circulaire 8866 du 15 mars 2023)